

2019-04-18

2018-4386

HELICOVEX®

Virus insecticide en suspension concentrée

ORGANISME VIVANT

Pour la répression du ver de l'épi du maïs (*Helicoverpa zea*) dans le maïs sucré

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER
TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : *Helicoverpa armigera* Nucléopolyhédrovirus (HearNPV BV-0003)
Minimum de $7,5 \times 10^{12}$ corps d'occlusion (CO)/L

N° D'HOMOLOGATION : 33169 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 200 mL – 5L

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL

Sylvar Technologies Inc.
1350, rue Regent
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3C 2G6
Tél. : 1-888-870-6444

Numéro de lot :
Date de fabrication :

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Sensibilisant potentiel. Éviter de respirer les brumes de vaporisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants imperméables, une chemise à manche longue, un pantalon long, des lunettes de protection, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un respirateur antibrouillard approuvé par le NIOSH ou un masque antibrouillard approuvé par le NIOSH pendant le mélange, le chargement, l'application et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI) avant de les réutiliser.

Peut-être appliqué jusqu'à et y compris la journée de la récolte. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est 0 jour.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) :

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches, à moins de porter l'équipement de protection individuelle appropriée y compris une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants imperméables.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION – Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petite gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION – Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX – Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'*helicoverpa armiger* nucléopolyhédrovirus (HearNPV) est un baculovirus d'origine naturelle présent dans le genre *Alphabaculovirus*. Il est infectieux pour les larves des espèces *Helicoverpa* et *Heliothis*. Pour être efficace, les dépôts de HearNPV doivent être ingérés par les larves sensibles. Une couverture complète du feuillage cible où les larves se nourrissent est essentielle. Lorsqu'elles sont ingérées par les larves hôtes, les corps d'occlusion (CO) de HearNPV se dissolvent dans le mésogastre larvaire et libèrent le virus pour infecter initialement les cellules de l'intestin moyen et ensuite infecter systématiquement les autres tissus au sein des larves. Les larves infectées cessent de manger, deviennent léthargiques et meurent. La mortalité survient généralement dans les 5-7 jours.

Les baculovirus ont coévolué et ne se rencontrent que chez les insectes. Les membres du genre *Alphabaculovirus* n'infectent pas les pollinisateurs hyménoptères ni les parasitoïdes ou insectes prédateurs, comme la mante religieuse et la coccinelle. Aucun membre de la famille des Baculoviridae n'a été rencontré chez les vertébrés ou les plantes et l'HearNPV ne se réplique pas dans les cellules mammifères. Les baculovirus n'affectent pas et n'infectent pas les poissons, la faune, les humains ou les organismes utiles.

Bien lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, vous pouvez appeler le fournisseur au 1-888-870-6444 ou vous renseigner auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial pour des conseils techniques.

CULTURE :

Mais sucre.

MODE D'EMPLOI :

Le moment de l'application doit cibler les œufs ou les larves du premier stade larvaire.
L'utilisation de pièges à phéromones est recommandée pour déterminer quand les adultes viennent pondre des œufs.

Taux d'application : 50 à 200 ml/ha ($3,75 \times 10^{11}$ à $1,5 \times 10^{12}$ CO/hectare), en fonction de la pression d'infestation.

Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète, en particulier des soies dans le maïs sucré. Le pH de la solution de pulvérisation doit être entre 5 et 8,5. Pour être efficace, la larve doit ingérer des dépôts d'**HELICOVEX**. Une couverture uniforme est essentielle pour un contrôle optimal. L'utilisation de cartes sensibles à l'eau est recommandée pour vérifier la couverture.

Répéter l'application tous les 3 à 5 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire; 3 à 5 applications peuvent être requises. Utilisez l'intervalle de réapplication le plus court avec des taux d'application plus faibles ou lorsque le temps est ensoleillé. **HELICOVEX** peut être appliqué jusqu'à et au jour de la récolte.

AGITER AVANT UTILISATION!

Ne pas mélanger en réservoir avec des substances fortement acides ou alcalines ou des produits de cuivre. Le pH de tout mélange en réservoir doit être entre 5 et 8,5.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les arrivées d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS épandre par voie aérienne.

ENTREPOSAGE : Ce produit doit être utilisé dans les 24 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est conservé à 5 °C ou moins. Conserver le contenant en position verticale et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Agiter vigoureusement pour remettre en suspension le contenu immédiatement avant l'addition dans l'eau.

Pour éviter toute contamination, rangez ce produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou à la pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à vaporiser dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales concernant le rinçage supplémentaire du contenant avant de le jeter.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Mettre le contenant au rebut conformément aux exigences provinciales.
5. Pour des renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou dont on ne veut plus, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. Contacter le fabricant ou l'organisme provincial de réglementation en cas de déversement et pour le nettoyage.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.